

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 18 JUIN 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 18 JUIN 2024, À 8 H 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e.</i>	<i>Absent.e.</i>
Monsieur Simon Deschênes	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Myriam Belley	Conseillère district n° 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district n° 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district n° 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district n° 4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district n° 5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Autres personnes</i>			
Monsieur Martin Richard	Directeur général	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Josée Latour	Trésorière	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Andréanne Tousignant	Greffière adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

24-06-183

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

24-06-184

2. Embauche d'Annie Chenel au poste de technicienne comptable

CONSIDÉRANT la résolution 24-05-151 autorisant l'ouverture du poste de technicienne comptable;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection chargé de procéder à l'analyse des candidatures reçues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner l'embauche de madame Annie Chenel au poste de technicienne comptable, et ce, à compter du 17 juin, au 3^e échelon de l'échelle salariale et aux autres conditions indiquées dans la convention collective syndiquée.

ADOPTÉE

24-06-185

3. Embauche d'Yvan Gagné au poste de préposé à l'entretien ménager

CONSIDÉRANT la résolution 24-05-115 autorisant l'ouverture du poste de préposé à l'entretien ménager;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection chargé de procéder à l'analyse des candidatures reçues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner l'embauche de monsieur Yvan Gagné au poste de préposé à l'entretien ménager, et ce, à compter du 17 juin, au 6^e échelon de l'échelle salariale et aux autres conditions indiquées dans la convention collective syndiquée.

ADOPTÉE

24-06-186

4. Autorisation de rénover un bâtiment cité patrimonial – Église de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT que l'église de Sainte-Anne-des-Monts est citée immeuble patrimonial et donc que toutes modifications extérieures doivent être approuvées par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) et par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la fabrique de Sainte-Anne-des-Monts voudrait permettre à la compagnie COGECO d'installer des antennes sur un des clochers de l'église et a besoin d'un permis de rénovation pour le faire;

CONSIDÉRANT que les plans fournis par la compagnie COGECO démontrent que les antennes ne défigureront pas l'église;

CONSIDÉRANT l'opportunité financière que cela représente pour la fabrique;

CONSIDÉRANT la résolution 24-1172 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'émission d'un permis de rénovation à la fabrique de Sainte-Anne-des-Monts pour la pose d'antennes sur les clochers.

ADOPTÉE

24-06-187

5. Bourses d'études aux finissants de l'école Gabriel-Le Courtois

Le conseiller Simon Pelletier déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier dans la question puisque son fils est un finissant de l'école Gabriel-Le Courtois, qu'il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts accorde deux bourses de 750 \$ aux élèves finissants de l'école Gabriel-Le Courtois, l'une pour persévérance scolaire et l'autre pour performance académique.

ADOPTÉE

24-06-188

6. Autorisation de paiement # 1 à Groupe Ohméga - Mise aux normes des installations de pompage d'eau potable

CONSIDÉRANT la résolution 24-01-022 acceptant la soumission du Groupe Ohméga pour les travaux de mise aux normes des installations de pompage d'eau potable;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement #1 accompagné du 1^{er} décompte progressif des travaux qui a été approuvé par la firme de surveillance Kwatro;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les intervenants concernant la portion des travaux réalisés du 1^{er} janvier au 31 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la facture 16567 au Groupe Ohméga au montant de 15 090,85 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

24-06-189

7. Acceptation d'une soumission – Les Entreprises ZCMN – Lot de glissières

CONSIDÉRANT que près de 700 mètres de glissières doivent être remplacés dans la Ville;

CONSIDÉRANT que les Entreprises ZCMN vendent leur inventaire de glissières, poteaux et pièces associées au rabais;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission des Entreprises ZCMN au montant de 17 800,08 \$, taxes incluses, pour un lot de glissières, poteaux et pièces associées.

ADOPTÉE

24-06-190

8. Acceptation d'une soumission – FDDF – Dynamitage au dépôt de neige usée

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics souhaite agrandir son espace d'entreposage et que du dynamitage permettrait de dégager la butte de roc sur le site du dépôt de neige usée;

CONSIDÉRANT que le dynamitage nous permettrait d'obtenir près de 12 000 tonnes de matériel granulaire à moindre coût;

CONSIDÉRANT que le dynamitage est moins dispendieux que le concassage par un tramac;

CONSIDÉRANT que la soumission pour le dynamitage est de 12 800 \$, avant taxes, incluant la mobilisation et l'installation des sismographes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de FDDF au montant de 12 800 \$, avant taxes, pour le dynamitage au dépôt à neige usée à condition qu'il n'y ait pas de frais supplémentaire.

ADOPTÉE

9. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

24-06-191

10. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 9 h 04.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT
GREFFIÈRE ADJOINTE

/at
